

Prévention en Equipe de niveau 2 (PSE2) Programme détaillé de la formation



Titre de la formation

Prévention en Equipe de Niveau 2 (PSE2)

Nouveauté
2020

Personnes concernées

La formation s'adresse à toute personne, titulaire du **certificat de compétences de « Secouriste »** (les mineurs devant être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale), qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association agréée de sécurité civile, dont le secourisme est une des activités reconnues par l'Etat.

Prérequis

Être titulaire du Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) », ou son équivalent. Etre âgé de 16 ans minimum.

Les objectifs

Acquérir les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « d'Equipier Secouriste ». L'équipier secouriste doit être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours, pour prendre en charge, sur les plans technique et humain, une victime d'un accident ou d'une détresse vitale, afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure.



Il doit aussi savoir dialoguer avec les équipes médicales qui seront appelées à prendre le relais et, le cas échéant à s'intégrer à leur action.

Le contenu de la formation :

Arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement "Premiers Secours en Equipe de niveau 2".

Arrêté du 07 août 2018 n° PSE 2 - 1808 A 11 de délivrance d'agrément des référentiels internes de formation et de certification.

Arrêté du 24 mai 2000 :

- L'équipier secouriste
- L'hygiène et l'asepsie
- Les bilans
- Les atteintes liées aux circonstances
- Les affections spécifiques
- Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
- Les pansements et les bandages
- Les immobilisations
- Les relevages
- Les brancardages et le transport
- Les situations avec de multiples victimes

Validation :

Évaluation tout au long de la formation : délivrance d'un certificat de compétences de sécurité civile « équipier secouriste ».

L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue des capacités à :

- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- Valider l'épreuve théorique (QCM) et lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

La méthode pédagogique :

- La formation est validée par la délivrance d'un certificat de compétences de sécurité civile « équipier secouriste ».
Le dispositif d'évaluation utilisé par les formateurs permet de s'assurer que TOUTES les compétences sont acquises.
- La formation est animée par des instructeurs secouristes de la FNMNS accrédités par le CDOS du Var.
- Le module sera animé de manière interactive avec vidéo-projection, beaucoup d'échanges, des ateliers pratiques et des mises en situations.
- Il sera fourni pour chaque module des documents supports.



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)



Déroulement de la formation

- Durée : 35h00 (5 jours)
- Durée d'une journée de formation : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
- Lieu : Maison des Sports, 133 Boulevard Général Brosset – 83200 TOULON
- Nombre de stagiaires maximum : 15
- Coût pédagogique : 1050.00 € pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge
250.00€ pour les stagiaires ne bénéficiant d'aucune prise en charge

Suivi et évaluation :

- Le stagiaire signe une feuille de présence pour chaque ½ journée de formation
- Chaque stagiaire reçoit une attestation de formation.
- Chaque module donne lieu à une évaluation grâce aux exercices pratiques mis en place en cours de formation

Accessibilité :

Possible à tous type de handicap avec un accompagnement spécifique

Délai d'accès :

Inscription possible à J-7 (avec demande d'accompagnement spécifique J-15)

Formateurs et Certificateurs

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS)



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)

